



Communiqué de presse du SNASUB-FSU et du SNES-FSU, académie de Limoges
14 mai 2018

L'académie de Limoges annexée par le recteur de Bordeaux ?

Chacun se souviendra des menaces de suppressions qui avaient pesé sur le rectorat de Limoges lors de la mise en place de la réforme territoriale. La création de la région Nouvelle Aquitaine s'était finalement accompagnée de la création d'une région académique et du maintien d'un rectorat de plein droit à Limoges suite à la mobilisation des personnels à l'initiative du SNASUB-FSU et du SNES-FSU. Cependant les pouvoirs donnés au recteur de région académique étaient bien plus vastes que ceux laissés aux deux autres recteurs.

Dès son arrivée au ministère JM Blanquer annonçait sa volonté d'aller vers une réforme des compétences des recteurs : *« Nous avons hérité d'une situation très hybride, très intermédiaire et nous devons en tirer les conséquences. Il est normal que nous regardions dans quelle mesure on peut aboutir à de véritables régions académiques. »*

Une mission nationale a ainsi été confiée en novembre 2017 à une commission composée d'un conseiller d'état, de deux IG de l'administration de l'EN et du Recteur Dugrip, recteur de Bordeaux et de la région académique Nouvelle Aquitaine.

La commission, dans son rapport (*) remis en mars 2018, presse le Ministre d'agir dès le 1er janvier 2019 en donnant autorité hiérarchique au recteur de région académique sur les autres recteurs de la région et en lui transférant la totalité de la gestion des budgets des académies sous sa responsabilité (personnels enseignants, administratifs, budgets financiers...), la rentrée 2019 serait donc préparée depuis Bordeaux ! La commission se prononce aussi, et sans surprise, pour la fusion des académies avec mise en œuvre dès la rentrée 2020 pour la région Nouvelle Aquitaine.

Le rectorat de Limoges serait conservé dans ce scénario, mais deviendrait un simple lieu d'information aux usagers des décisions prises depuis Bordeaux. La mutualisation de services annoncée se traduirait inévitablement par des suppressions de postes et une redéfinition des missions des personnels administratifs avec les difficultés professionnelles que cela entraînerait quand ils ne seraient pas contraints à mutation. Les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation verraient quant à eux s'éloigner leurs gestionnaires. Les DSDEN (inspections d'Académie) seraient conservées, mais la nomination d'un seul DASEN pour plusieurs départements est aussi prônée ... Quant aux instances de dialogue social, rien n'est dit, mais comment imaginer leur maintien alors que tous les lieux de décisions seraient concentrés à Bordeaux.

C'est donc toujours moins de Service Public en Limousin, moins de proximité, moins de dialogue social que propose ce rapport. Il se situe en cela la droite ligne du comité CAP22 dont l'objectif est l'externalisation ou la suppression de missions de Service Public, la mise en extinction du statut des fonctionnaires et la restriction des compétences des instances de concertation avec les personnels.

Toutes ces perspectives sont inacceptables pour le SNASUB-FSU et le SNES-FSU qui appellent les personnels à se mettre massivement en grève le 22 mai avec l'ensemble des agents publics à l'appel de leur fédération la FSU et de toutes les fédérations de fonctionnaires.

(*) http://cache.media.education.gouv.fr/file/2018/40/8/IGAENR-2018-029-Reorganisation-territoriale-services-deconcentres-EN-ESRI_944408.pdf